

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 314

présenté par

M. Poisson, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Salen, M. Hetzel, M. Decool et M. Devedjian

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'apporte rien par rapport à la capacité actuelle des collectivités à pouvoir s'organiser par convention. Il est superfétatoire et doit donc être supprimé.